

Essai sur les finances canadiennes (1700-1750) (suite)

Guy Frégault

Volume 13, numéro 1, juin 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301955ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301955ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Frégault, G. (1959). Essai sur les finances canadiennes (1700-1750) (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 13(1), 30–44. <https://doi.org/10.7202/301955ar>

ESSAI SUR LES FINANCES CANADIENNES *

(1700-1750)

(suite)

4. PÉRIODE 1729-1743

En 1728, les finances canadiennes sont retombées dans un état critique. La cause du marasme est toujours la même: l'État métropolitain donne à l'État colonial moins d'argent qu'il lui en faut. Par suite de l'expérience malheureuse de la monnaie de cartes, le gouvernement du Canada ne peut plus assurer les services essentiels en contractant comme naguère des obligations envers la population au moyen d'émissions de monnaie fiduciaire. Il en contracte à l'égard du roi en anticipant sur les budgets futurs; le gouvernement royal riposte en lui interdisant de tirer des lettres de change. En conséquence, la colonie se voit démunie d'effets de commerce. Mais voici que la métropole écoute ses plaintes et autorise l'émission de 400.000 livres de cartes. Ainsi s'ouvre une nouvelle période de l'histoire financière du Canada.

Un simple coup d'œil sur cette période (tableau III) indique une division nettement marquée: avant et après la guerre de la Succession d'Autriche. De 1730 à 1741, les dépenses atteignent, année commune, le demi-million. Malgré trois légers excédents de recettes (en 1730, 1732 et 1736), les déficits sont habituels; leur moyenne annuelle s'établit à 40.456 livres. Entre 1743 et 1751, les dépenses se portent rapidement à un million, puis à deux, puis à trois. Si elles subissent une baisse notable pendant la dernière année de la guerre et la suivante, c'est pour se relever dès 1750. En 1751, elles dépassent de près de 600.000 livres celles de 1747. Ces données confirment ce que l'on savait déjà: le traité d'Aix-la-Chapelle n'apporta point la paix à l'Amérique, et les dépenses de guerre ne cessèrent de s'accroître jusqu'en 1755. A

* Voir notre *Revue*, XII: 307-322, 459-484.

compter de 1756, elles éprouvent une hausse prodigieuse; ⁷ celles de 1759 — les plus fortes de tout le régime français — sont 14.5 fois plus élevées que celles de 1749 et 57.8 fois plus que celles de 1739. De 1743 à 1751, il n'est plus question d'excédents de recettes; l'excédent annuel des dépenses monte à 1.428.543 livres. C'est qu'après 1743, les budgets sont moins réalistes que jamais.

TABLEAU III

Année	Etat du roi (livres)	Recettes extraordinaires (livres)	Total des recettes (livres)	Dépenses (livres)
1729	306.098			
1730	374.032	122.22	496.253	494.217
1731	334.425	85.641	420.066	512.522
1732	359.022	123.389	482.411	472.252
1733	335.789	121.257	457.046	504.242
1734	338.854	100.506	439.360	480.338
1735	364.054	121.798	485.852	520.484
1736	377.128	115.554	492.682	464.986
1737	370.524	138.706	509.230	534.478
1738	351.375	120.254	471.629	535.437
1739	362.387	126.922	489.309	521.891
1740	371.147	46.821	417.968	503.766
1741	323.625	88.333	412.458	515.627
1742	426.488			
1743	422.292	263.834	686.126	859.052
1744	374.114	253.933	628.047	1.029.404
1745	330.354	169.684	500.038	1.337.722
1746	336.105	150.868	486.973	2.943.421
1747	367.570	319.288	686.858	2.908.106
1748	454.179			2.065.695
1749	474.729	233.016	707.745	2.031.990
1750	432.851	471.871	904.722	2.774.715
1751	845.153	513.524	1.358.677	3.503.123

⁷ Les chiffres pour les années 1751-1760 apparaissent dans G. Frégault, « La Colonisation du Canada au XVIII^e siècle », *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, 2 (1957) : 75.

Dans les neuf ans qui précèdent 1752, leur moyenne n'est que de 448.627 livres, et encore n'est-elle atteinte que parce que l'état du roi est deux fois plus fort en 1751 que dans les années antérieures. Les prévisions de la Cour représentent 20.7% des dépenses annuelles et les recettes extraordinaires, 13.7%. D'où les excédents de dépenses dont nous avons déjà noté l'ampleur.

Cette vue d'ensemble nous met à même d'examiner les finances de la colonie dans le deuxième quart du XVIII^e siècle. Voyons d'abord ce qui se passe avant la guerre de 1744. Comme pour la période précédente, une enquête chronologique corrige l'impression d'équilibre qui se dégage d'un coup d'œil trop superficiel. Nous savons déjà ce qui amène, en 1729, le gouvernement français à rétablir la monnaie de cartes. Celle-ci, prévoit la Cour, aura la même valeur que les espèces d'or et d'argent par suite du soin que le roi prendra d'en retirer chaque année « le tout ou la plus grande partie » soit par les ventes des magasins de l'État, soit par des lettres de change « qui seront régulièrement acquittées en France en argent comptant ». ⁸ Cela ne signifie pas, comme Shortt semblait le croire, que, dans l'esprit de Maurepas, « cette mesure n'était que provisoire ». ⁹ Simplement, bien déterminé à éviter que les cartes ne se déprécient, le ministre entend veiller à ce que les porteurs de ces devises puissent toujours en toucher la pleine valeur soit en nature, soit en traites sur le trésor de la Marine. Il pense que les cartes, censées rentrer en grande partie au trésor colonial chaque automne au départ des vaisseaux, mettront l'intendant en mesure de passer d'une année à l'autre sans éprouver une disette saisonnière de fonds ; il les assimile, en somme, aux instruments de crédit jetés dans le public avant 1700. Enfin, il se rend au désir des négociants coloniaux, qui lui ont représenté que, si leur commerce périclité, « la seule source » du mal est dans le défaut de circulation des espèces. ¹⁰ Autrement dit, aux yeux du gouvernement métropolitain, la mesure aurait pour objet d'enrayer une crise de la circulation et non pas de régler une crise du crédit.

⁸ Mémoire du roi du 22 mars 1729, Shortt, 2: 582; ordonnance du 2 mars 1729, article VI, *ibid.*, 590.

⁹ Introduction, *ibid.*, xviii.

¹⁰ Voir le préambule de l'ordonnance du 2 mars 1729, *ibid.*, 2: 588.

On le voit bien aux manœuvres financières que Maurepas exécute la même année. A la fin de 1728, on s'en souvient, le commissaire d'Aigremont avait fait tirer pour 512.494 livres de lettres de change afin d'opérer le retrait des écritures répandues depuis quelques années dans le commerce.¹¹ Le roi, annonce le ministre, en a ordonné le paiement « pour conserver le crédit dans le pays » ; de plus, il a remis à la colonie, en 1728, une somme de 88.050 livres à compte du budget de 1729 ; enfin, il expédie tout de suite pour plus de 60.000 livres de marchandises aux magasins de Québec, en attendant de faire un pareil envoi en 1730. Par conséquent, les prévisions de 1729 sont déjà remplies et même dépassées, ainsi que celles de 1730, ce qui signifie qu'il « ne doit estre tiré aucune Lettre de change sur l'exercice de la presente année ni sur celui de 1730 ». L'intendant s'en trouvera-t-il à l'étroit ? Non, juge la Cour, puisque les ventes des magasins, les fourrures de Frontenac, celles de Niagara et la monnaie de cartes peuvent lui permettre de pourvoir « au service de ces deux années et au dela ».¹²

Le gouvernement français paraît avoir oublié que les cartes n'auront de valeur que si elles procurent à leurs porteurs des lettres de change. Il a eu, certes, raison de payer pour un demi-million de traites en vue de régler de vieilles créances, mais il en faut davantage pour rassurer ceux qui recevront de l'État des cartes en échange de leurs produits et de leurs services. Du reste, entre la révocation de Dupuy et l'arrivée de Hocquart, les bureaux de l'intendance avaient été forcés de faire des dépenses. Ils les avaient acquittées au moyen d'ordonnances de paiement sur l'agent canadien du trésorier général de la Marine. Faute de mieux, ces engagements avaient servi de monnaie. A l'automne de 1729, Hocquart n'avait pas eu le temps d'en arrêter le montant non plus que celui des recettes extraordinaires. Jusqu'à ce qu'il eût procédé à ces vérifications, il ne pouvait être assuré que les 400.000 livres de cartes constituassent un fonds suffisant pour mettre l'État en règle vis-à-vis de ses créanciers et assurer le service. Conformément aux ordres de la Cour, il n'avait pas tiré

¹¹ Voir RHAF, XII: 465.

¹² Shortt, 2: 584.

de traites. Il prévenait toutefois son chef que « cette privation . . . a donné beaucoup d'inquiétude sur la Nouvelle monnoye ». De crainte que celle-ci ne se dépréciât tout de suite en raison du défaut de lettres de change, les commerçants majoraient « journallement » leurs prix lorsqu'on les payait en cartes.¹³

La hausse des prix consécutive à l'émission des cartes éveilla brutalement la Cour aux réalités des finances canadiennes. Au printemps de 1730, Maurepas autorisa Hocquart à tirer pour 250.000 livres de lettres de change sur l'exercice de 1731.¹⁴ En même temps, l'état du roi fut porté de 306.000 livres à 374.000. Enfin, les recettes extraordinaires furent fortes. Ce concours de circonstances favorables permit à l'intendant de terminer l'année avec un léger excédent de recettes. Mais aussi avec des inquiétudes. Tout d'abord, à la fin de 1729, les habitants avaient remis aux magasins du roi beaucoup plus de chanvre qu'on ne s'y attendait ; il s'agissait d'une culture subventionnée : il fallut tout payer, ce qui fit baisser dangereusement la réserve de cartes au début de 1730.¹⁵ La même année, Hocquart dut faire arrêter à Québec l'agent des trésoriers généraux, Lanoullier, dont l'administration imprudente et les avances inconsidérées avaient laissé dans la caisse un déficit de plus de 180.000 livres.¹⁶ Il rentra au trésor pour 108.558 livres d'acquits de dépense et pour 167.791 livres de cartes. Hocquart tira pour 250.000 livres de lettres de change, ce qui le laissait à court de 26.349 livres pour racheter toutes les écritures qui lui avaient été rapportées. Il remit aux porteurs des engagements de l'État, quels qu'ils fussent, 90 % de ce qu'ils

¹³ Beauharnais et Hocquart à Maurepas, 25 octobre 1729, AC, C 11A, 51: 153-154v.

¹⁴ Shortt, 2: 610.

¹⁵ Hocquart à Maurepas, 14 janvier 1730, AC, C 11A, 53: 2v-3.

¹⁶ Hocquart à Maurepas, 17 octobre 1730, AC, C 11A, 53: 130-144v; Maurepas à Hocquart, mai 1731, AC, C 11A, 56: 26-30v. En 1731, Lanoullier n'était plus « reliquataire » que de 50.000 livres, dont ses cautions assuraient le recouvrement éventuel (Hocquart à Maurepas, 15 octobre 1731, AC, C 11A, 55: 194v-195). En 1732, la dette de l'ancien trésorier était tombée à 14.000 livres (Hocquart à Maurepas, 20 octobre 1732, AC, C 11A, 58: 91-92v). En 1746, l'État lui accorda pour deux ans 3.000 livres sur le produit des congés, afin de le mettre en mesure de liquider ses créances (Beauharnais à Maurepas, 13 octobre 1746, AC, C 11A, 85: 220v). En 1733, il avait été nommé contrôleur du Domaine (AC, C 11A, 60: 62) et, en 1735, garde des sceaux du Conseil supérieur (AC, C 11A, 63: 27v).

réclamaient en lettres de change et solda l'autre dixième avec des cartes. Mais cette opération ne lui laissait en mains que 140.000 livres en monnaie de cartes pour pourvoir au service jusqu'à l'été de 1731.¹⁷

Effectivement, en 1731, les administrateurs coloniaux se trouvèrent si gênés par le manque de disponibilités qu'ils firent fabriquer 60.000 livres de cartes en plus des 400.000 livres qui couraient dans le public. Au moment où Hocquart s'y décida, il n'avait plus en caisse que 15.738 livres.¹⁸ Malgré cette augmentation, que la Cour désapprouva vivement,¹⁹ et malgré l'autorisation de tirer, comme l'année précédente, des lettres de change jusqu'à concurrence de 250.000 livres, l'intendant se vit encore à l'automne de 1731 dans une situation semblable à celle de 1730. On lui avait rapporté pour 231.000 livres de monnaie fiduciaire à convertir en traites sur Paris. Sur cette somme, il n'y avait toutefois que 136.489 livres en cartes : c'est à cela que se limiteraient les ressources de la caisse jusqu'à l'arrivée du vaisseau du roi en 1732. Et les administrateurs prévoiaient qu'il rentrerait encore moins de cartes cette année-là : « Les particuliers qui en sont porteurs les gardent pour le Commerce intérieur de la colonie et pour vivre, ce sont les habitants des campagnes qui en conservent la plus grande partie. »²⁰ Ce n'était pas tout. Hocquart avait expédié à Maurepas des prévisions modestes ; le ministre n'en retrancha pas moins 20.000 livres, assurant : « ... Je suis persuadé que [ces fonds] seront plus que suffisants lorsque vous entrerez dans la vue d'oéconomie que Sa Ma⁶ desire et que je ne puis trop vous recommander ». ²¹ D'autre part, les ventes des magasins du roi baissèrent considérablement.²² Aussi l'excédent

¹⁷ Beauharnais et Hocquart à Maurepas, 23 octobre 1730, Shortt, 2: 614; Maurepas à Beauharnais et à Hocquart, 16 décembre 1730, AC, C 11A, 56: 91-93.

¹⁸ Hocquart à Maurepas, 8 octobre 1731, AC, C 11A, 55: 57v-58.

¹⁹ Maurepas à Hocquart, 8 mai 1731, AC, C 11A, 56: 88v-89.

²⁰ Beauharnais et Hocquart à Maurepas, 25 octobre 1731, AC, C 11A, 55: 298v-299v.

²¹ Maurepas à Hocquart, 1731, AC, C 11A, 56: 94-95.

²² Hocquart à Maurepas, 30 octobre 1732, AC, C 11A, 58: 124; Beauharnais et Hocquart à Maurepas, 10 octobre 1733, AC, C 11A, 60: 72v-73. Voir le tableau III.

des dépenses dépassa-t-il 90.000 livres. Quant au commerce, il souffrait toujours du défaut de monnaie ; les marchands en étaient réduits à pratiquer le troc.²³

En 1732, les recettes affluèrent au point que l'intendant se crut, un moment, en mesure d'absorber le déficit de l'exercice précédent.²⁴ En réalité, il ne put que le diminuer de 10.000 livres.²⁵ Maurepas lui avait ordonné de détruire les 60.000 livres de cartes qu'il avait lancées sans autorisation. Comme il n'en rentra que pour 63.420 livres au trésor, il fallut bien les conserver. Il rentra aussi pour 162.284 livres de billets du trésorier. Hocquart en remboursa exactement le montant en lettres de change. Il s'appliquait à maintenir le crédit des acquits, dont il ne se servait qu'en conséquence de la rareté relative des cartes. Quant à ces dernières, maintenant qu'on pouvait toujours les convertir en traites sur la Marine, on les regardait « comme des espèces ». C'est pourquoi les Canadiens ne s'embarrassaient pas de les rapporter tous les ans à la caisse. L'intendant constatait : « Le credit que cette monnoye a acquis, et la nécessité ou sont tous les particuliers d'avoir une monnoye courante pour le commerce interieur de la Colonie et pour leurs besoins, les a presque tous engagés a conserver la monnoye de carte qu'ils avoient. »²⁶

La Cour comprend : le Canada manque de cartes « soit par défaut de circulation de partie de cette monnoie que gardent les gens aisés du pays sur le juste crédit qu'elle a, soit parce que la colonie devient de jour en jour susceptible d'un commerce plus considérable ». Aussi le roi en permet-il une émission supplémentaire de 200.000 livres, qui sera « faite en différentes fois », à mesure que les besoins du service l'exigeront ; en 1733, cependant, il ne faut pas qu'il en soit fabriqué pour plus de 45.000 à

²³ Beauharnais et Hocquart à Maurepas, 12 octobre 1731, AC, C 11A, 55: 80-80v.

²⁴ Hocquart à Maurepas, 24 octobre 1733, AC, C 11A, 60: 163v-164.

²⁵ L'intendant pensa en avoir absorbé pour 21.331 livres (AC, C 11A, 62: 43v-44). Une vérification montra que la réduction de la dette ne fut que de 10.193 livres (« Memoire sur les Excedens de Dépenses faites en Canada depuis l'Année 1730... Jusques et compris l'Année 1735 », AC, C 11A, 66: 25-25v).

²⁶ Beauharnais et Hocquart à Maurepas, 9 octobre 1732, AC, C 11A, 57: 76-78; Hocquart à Maurepas, 15 octobre 1732, AC, C 11A, 58: 104-105.

50.000 livres.²⁷ Augmentation qui « ne peut estre que tres utile au commerce interieur de la Colonie », jugent les administrateurs du pays.²⁸ Elle ne saurait venir plus à propos : à l'automne, les négociants ne rapportent au trésor que pour 27.000 livres de monnaie de cartes, éclatant témoignage de la solidité de son crédit ; par ailleurs, il rentre pour 209.000 livres d'acquits et d'ordonnances de paiement. Hocquart en reste songeur : « Mais si quelqu'un, réfléchit-il, venoit a pénétrer que les 400 000 livres de monnoye de carte estant raportez a la Caisse du Trésorier avec 200 000 livres d'acquits qui sont ordinairement répandus, il ne seroit cepend^t tiré que pour 250 000 livres de Lettres de change, cette consideration altereroit et ruinerait peut estre La confiance que le Public a dans La monnoye de carte, dont il sçauroit que le fonds n'est pas assigné en entier. »²⁹

Contradiction, observe Maurepas : d'une part, les Canadiens thésaurisent les cartes et, de l'autre, l'intendant appréhende une ruée des porteurs de monnaie fiduciaire aux guichets du trésor.³⁰ De fait, l'inquiétude du magistrat semble assez déraisonnable. Mais celui-ci aurait-il des antennes ? Il écrit à la fin de 1733. Voici que, dès 1734, les écritures rapportées au trésorier excèdent le montant des traites que l'intendant peut tirer. Il rentre pour 82.000 livres de cartes et 220.000 livres de billets. Persuadé de la nécessité de conserver à ceux-ci le même crédit qu'à celles-là, Hocquart rachète tout le papier indistinctement sur le pied de 80 % de sa valeur en lettres de change et de 20 % en cartes. Outre que cette mesure met presque à sec la caisse de la colonie, elle « fait un mauvais effet ». Des commerçants grognent, d'autres agiotent. A compter du 20 octobre, on négocie privément des cartes pour des traites à 10 et 12 pour cent de perte. Si cette réduction d'un cinquième cause du malaise, pense l'intendant, à quoi ne faudra-t-il pas s'attendre en 1735, puisque le montant des cartes en circulation augmente sans que leur couverture s'ac-

²⁷ Ordonnance du roi du 12 mai 1733, Shortt, 2 : 640-644 ; mémoire du roi à Beauharnais et à Hocquart, 12 mai 1733, *ibid.*, 644-646.

²⁸ Beauharnais et Hocquart à Maurepas, 14 octobre 1733, AC, C 11A, 59 : 199v.

²⁹ Hocquart à Maurepas, 24 octobre 1733, AC, C 11A, 60 : 161-161v.

³⁰ Maurepas à Hocquart, 12 mai 1734, Shortt, 2 : 652.

croisse proportionnellement ? Il faudrait donc que le gouvernement canadien pût tirer sur Paris 350.000 à 400.000 livres de lettres de change.³¹

Le magistrat touche ici le nœud du problème. Les besoins de l'État colonial se multiplient à mesure que le pays grandit. Il y paraît à peine dans les états financiers. Mais, outre que les excédents de dépenses reportés d'une année sur l'autre depuis 1730 font en 1734 la somme de 178.000 livres,³² il faut aussi tenir compte des 600.000 livres de cartes et des 220.000 livres d'acquits qui sont dans le commerce. Ce qui donne un million, dont le gouvernement royal est en arrière. Si, d'un côté, il affecte 250.000 livres par année au remboursement de ces créances, de l'autre, il s'endette davantage tous les ans. Ainsi, Hocquart a raison de réclamer l'autorisation de délivrer un plus fort montant de lettres de change.

La Cour augmentera, en conséquence, de 100.000 livres annuellement le crédit du Canada. En même temps, elle ordonne à l'intendant de ne pratiquer désormais aucune déduction sur les cartes qu'on lui présentera, à l'automne, pour qu'il les convertisse en traites; toute la « réfraction » devra porter sur les acquits et ordonnances de paiement. En 1735, les négociants présentent à la caisse 210.000 livres en monnaie de cartes et 225.000 en acquits. Conformément aux ordres de son chef, Hocquart distribue 210.000 livres de traites aux porteurs de cartes. Il ne resterait que 140.000 livres à partager entre les porteurs d'engagements du trésorier, de sorte qu'une perte de 33 % pèserait sur eux. Ce serait là, pense l'intendant, discréditer « infailliblement » les acquits, pourtant indispensables au service et au commerce. Il ne peut s'y résoudre. Justement, le trésorier Lanoullier lui a présenté un mémoire justificatif dans lequel il apparaît que le trésorier général de Selle doit 80.000 livres à la caisse du Canada. Sans examiner de trop près cette prétention, Hocquart y trouve le prétexte de tirer 80.000 livres de lettres de change sur Paris, ce qui le met à même d'acquitter en effets négociables en France

³¹ Hocquart à Maurepas, 1^{er} novembre 1734, AC, C 11A, 62: 220v-224.

³² « Mémoire sur les Excedens de Dépenses faites en Canada depuis l'Année 1730... Jusques et compris l'Année 1735 », AC, C 11A, 66: 25v.

90% des écritures qui lui sont rapportées; il paye le reste en cartes. Grâce à cet arrangement, il soutient le papier et garde en caisse pour 185.000 livres de monnaie de cartes, de quoi attendre sans inquiétude le vaisseau du roi qui viendra en 1736.³³

Ce vaisseau apportera, entre autres choses, une lettre indignée de Maurepas. Le procédé de l'intendant, jette le ministre, « a paru fort extraordinaire ». De Selle ne devait pas 80.000 livres à la caisse de son agent au Canada, mais un peu moins de 30.000. Il s'en est fallu de peu que la Cour ne laissât protester pour 50.000 livres de traites tirées par Hocquart. Elle a cependant eu égard à l'embarras où se seraient trouvés leurs bénéficiaires. Elle s'est donc bornée à faire retenir cette somme sur les fonds réservés au Canada pour les années 1736 et 1737.³⁴ Hocquart n'aura plus jamais pareille audace. En 1736, il acquitte en lettres de change tout le montant des cartes rentrées au trésor; l'obligation de ne pas excéder la somme de traites qu'il est autorisé à tirer le contraint de n'en donner que pour les trois cinquièmes des acquits qu'on lui rapporte.³⁵ L'histoire se répète l'année suivante. Il rentre à la caisse pour 189.000 livres de cartes et pour 240.000 livres d'acquits. Les premières une fois rachetées, l'intendant doit payer les seconds comme suit: les deux tiers de leur valeur en lettres de change et l'autre tiers, en cartes.³⁶

Les détails qui précèdent nous permettent de saisir la formule selon laquelle fonctionne l'administration des finances canadiennes. L'État colonial a émis de la monnaie de cartes pour 600.000 livres. Il en rachète tous les ans une quantité assez faible, qui retombe aussitôt dans la circulation. Ce qu'il en recouvre, à chaque automne, ne suffit pas pour faire rouler le service. Il doit y suppléer par des acquits et des billets du trésorier. À la différence des cartes, ces derniers ne sont pas entièrement couverts par la quantité de lettres de change que la Cour autorise de tirer. En somme, la colonie dispose de deux monnaies fiduciaires, dont l'une — la monnaie de cartes — jouit d'un crédit excellent.

³³ Hocquart à Maurepas, 30 octobre 1735, AC, C 11A, 64: 177-177v.

³⁴ Maurepas à Hocquart, 21 avril 1736, AC, C 11A, 64: 211-213v.

³⁵ Michel à Maurepas, 25 octobre 1736, AC, C 11A, 66: 93-93v.

³⁶ Hocquart à Maurepas, 30 octobre 1737, AC, C 11A, 68: 168v-169.

Qu'en résulte-t-il ? On garde les cartes, tandis qu'on cherche à se défaire des autres engagements de l'État. Nous savons que, de 1732 à 1737, le montant de ces écritures rapportées annuellement au trésor n'a pas cessé de s'accroître: la première année, il a atteint 162.000 livres et la dernière, 240.000. Par la suite, cette tendance ne fera que s'affirmer: en 1741, les acquits et billets du trésorier rentrés à la caisse montent à 464.000 livres; en 1742, à 491.000.³⁷

L'État s'endette un peu plus tous les ans. En 1735, les excédents de dépenses rejetés d'un exercice sur l'autre dépassent 200.000 livres.³⁸ Réduite à 177.000 livres en 1736,³⁹ cette dette est alors acquittée. Mais, tout de suite, une autre s'installe sans bruit à sa place: en 1737, elle est de 25.000 livres; en 1738, de 64.000.⁴⁰ Pour l'intendant, tirer les lettres de change annuelles ne peut jamais s'effectuer sans quelque acrobatie. En 1734, Hocquart fait neuf séries de lettres de change: là-dessus, sept, au montant de 119.437 livres, sont tirées sur 1734; une, au montant de 17.883, l'est sur 1733 et une dernière série, de 267.252 livres, sur 1735, pour valeur des acquits et monnaie de cartes rapportés à la caisse.⁴¹ Il en va à peu près de même l'année suivante.⁴²

Pendant que le roi s'endette au Canada, son ministre continue d'y prêcher l'économie. Il voudrait que le gouvernement colonial réduisît ses dépenses aux seuls besoins immédiats du service. L'intendant, au contraire, cherche à renforcer le pouvoir d'achat du pays en y faisant affluer l'argent de l'État métropolitain. « Ce pays cy, écrit Hocquart en 1732, ne peut encore se soutenir seul et a besoin d'estre secouru par Sa Majesté... Persuadé de cette vérité, j'avois proposé l'année dernière de faire construire [des navires] en Canada pour augmenter utilement les dépenses; ce projet ne pouvant avoir quant à présent d'exécution, Sa Majesté

³⁷ Shortt, 2: 690, 712.

³⁸ « Exercice 1735. Extrait en forme de Balance des Recettes et Dépenses », AC, C 11A, 114: 70.

³⁹ *Ibid.*, 71.

⁴⁰ *Ibid.*, 72, 73.

⁴¹ Hocquart à Maurepas, 30 novembre 1734, AC, C 11A, 62: 210-211. Voir les divers états de lettres de change, *ibid.*, 213-245.

⁴² Hocquart à Maurepas, 30 octobre 1735, AC, C 11A, 64: 173-175. Voir les divers états, *ibid.*, 185-208v.

peut faire d'autres dépenses utiles soit en entretenant un plus grand nombre de troupes, ou en faisant fortifier Québec.»⁴³

En 1732, un double malheur s'abat sur la colonie. La récolte y est mauvaise et la petite vérole sévit durant sept ou huit mois. La disette de blé porte un rude coup au commerce d'exportation qui se développe depuis l'établissement de l'île Royale. Il s'ensuit un ralentissement marqué des affaires qui provoque « nécessairement... la suspension de tous Travaux ». Le chômage affame les ouvriers de Québec. En vue de les soulager, Hocquart met en place un programme de travaux publics. Il se construit à Montréal des fortifications qui emploient des ouvriers des environs ; l'intendant y expédie un groupe de chômeurs québécois. Il lui vient en même temps à l'esprit qu'une digue jetée sur la rivière Saint-Charles y faciliterait l'hivernement des vaisseaux : voilà encore de quoi employer un contingent de sans-travail.⁴⁴ Mis devant le fait accompli, le gouvernement royal approuve ces décisions, tout en faisant observer que le gouverneur et l'intendant « eussent cependant dû attendre ses ordres avant de rien faire à ce sujet ».⁴⁵ Le roi ne saura qu'en 1736 ce qu'il lui en coûte : 64.290 livres pour les ouvrages de Montréal en 1734 et en 1735 et 26.168 livres pour la digue de la rivière Saint-Charles, outre 57.506 livres pour la construction du fort Saint-Frédéric. Maurepas s'en déclare « fâché », ajoute que Sa Majesté est aussi « tres mecontente » et conclut : « Il faut cependant y pourvoir... »⁴⁶ Entre temps, Hocquart a défini une fois de plus sa politique financière : « Les dépenses que Le Roy fait en ce Pays pour son service... procurent une partie des retours. Si par une augmentation de Troupes dont M. le Marquis de Beauharnois et moy vous avons représenté la nécessité, Sa Majesté

⁴³ Hocquart à Maurepas, 30 octobre 1732, AC, C 11A, 58 : 126-126v.

⁴⁴ Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 14 octobre 1733, AC, C 11A, 59 : 175-176, 205v ; Hocquart à Maurepas, 18 octobre 1733, AC, C 11A, 60 : 131-132 ; Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 13 octobre 1735, AC, B 63 : 89.

⁴⁵ Mémoire du roi à Beauharnois et à Hocquart, 27 avril 1734, AC, B 61 : 543.

⁴⁶ Maurepas à Hocquart, 16 avril 1737, Shortt, 2 : 682. Voir « Extrait de la dépense faite pour la Construction d'une Digue ou Môle près le Palais a Quebec tant en 1732 et 1733 qu'en 1735 », AC, C 11A, 63 : 171-171v.

augmentoît Ces dépenses, non seulement le bien du service s'y rencontreroit: Mais il est Evident que le Commerce augmenteroit a proportion. »⁴⁷

Cette politique est d'un colonisateur. Elle se révèle toutefois difficile à suivre en raison des sommes modestes que la métropole consent à engager dans la colonisation. Ainsi, en 1737, le ministère de la Marine dépense 10.350.000 livres. Sur ce total, 2.600.000 livres seulement vont aux colonies,⁴⁸ dont 534.000 au Canada, soit le cinquième. Le Canada occupe une place relativement large, mais dans un cadre trop étroit. Aussi les embarras de son gouvernement s'expliquent-ils. En 1741, l'intendant doit manœuvrer pour tirer plus de lettres de change qu'il n'y est normalement autorisé. « Si je n'en avois usé de la sorte, avoue-t-il, j'aurois perdu tout credit. » Comme il le représente, il se trouverait plus à l'aise si la métropole faisait les fonds des excédents de dépenses qui se sont accumulés depuis 1739 et qu'elle voulût bien prévoir le remboursement de « ceux qui ne peuvent manquer de se trouver sur les Exercices de 1740 et 1741 ».⁴⁹ À lui seul, le dernier atteindra 100.000 livres.⁵⁰ Il s'en produira un autre en 1742, et c'est seulement trois ans après qu'on trouvera le moyen de le « remplir ».⁵¹

Comment acquitter ces créances tout en nettoyant le marché des acquits et des billets qui l'alourdissent ? Il faudrait une nouvelle émission de cartes, déclarent le gouverneur et l'intendant.⁵² « Cette monnoye, rappellent-ils, a esté établie pour remplir les excedents de dépenses anciens et nouveaux et pour l'usage du commerce intérieur de la Colonie, elle sert aux payemens des ouvriers et engagez de toutes especes dans les différentes et nouvelles entreprises qui ont lieu a present dans le pays, salaires de voyageurs, achats de denrées, &ca. Nous ajoutons que sur les 600:M livres de monnoye qu'il y a en Canada, il n'en circule que pour environ 200:M, . . . le Surplus roule dans

⁴⁷ Hocquart à Maurepas, 15 octobre 1735, AC, C 11A, 64: 108-108v.

⁴⁸ A. Duchêne, *Histoire des finances coloniales de la France*, 44.

⁴⁹ Shortt, 2: 700.

⁵⁰ Hocquart à Maurepas, 28 octobre 1744, AC, C 11A, 81: 448v.

⁵¹ Hocquart à Maurepas, 2 novembre 1745, AC, C 11A, 84: 107.

⁵² Shortt, 2: 692, 696, 700.

la Colonie ou même est gardé avec soin par les habitans dans leurs coffres.»⁵³ Les négociants de Québec représentent de leur côté que les acquits et les billets du trésorier constituent des effets de commerce d'un maniement encombrant et peu sûr; ils sollicitent « une nouvelle fabrication de cartes qui puisse suffire au payement des depenses de Sa Majesté en cette Colonie ».⁵⁴

Conformément aux vœux du pays, la Cour autorise, au début de 1742, l'émission de 120.000 livres de monnaie de cartes.⁵⁵ Il s'agit « particulièrement », explique le ministre de la Marine, de « restablir l'aizance dans la caisse de la Colonie ».⁵⁶ Au moment même où elle apparaît, cette nouvelle émission est plus qu'absorbée par les excédents de dépenses des années 1739-1741, qui se chiffrent par près de 168.000 livres. Les événements vont plus vite que la politique royale. Il serait bon, souligne Hocquart, de songer à faire encore pour 80.000 livres de cartes.⁵⁷

Ce ne serait pas encore suffisant, corrige-t-il l'année suivante: une telle augmentation devrait se porter au moins à 100.000 livres. Pourquoi? Bien qu'il y ait maintenant 720.000 livres de monnaie de cartes dans le pays, « il est étonnant de voir son peu de circulation ». À l'automne de 1743, il n'en est rentré à la caisse que pour 200.000 livres, outre 430.000 livres de billets; il a fallu opérer sur ces derniers une déduction de 30% afin de ne pas tirer sur Paris plus d'un demi-million en lettres de change.⁵⁸ Que faire? La Cour a déjà répondu: économiser.⁵⁹ Au surplus, réfléchit Maurepas, « la dette que S. M. a contractée par l'Établissement de la monnoye de carte qui se trouve dans la Colonie est trop considerable, et les fonds destinez a l'acquitter ne sont pas assez abondans pour que la nouvelle augmentation [de cartes proposée par l'intendant] puisse avoir lieu. »⁶⁰ En 1743, les engagements du roi au Canada s'élevaient donc à

⁵³ *Ibid.*, 694.

⁵⁴ *Ibid.*, 706.

⁵⁵ Ordonnance du roi du 27 février 1742, *ibid.*, 706-710.

⁵⁶ *Ibid.*, 710.

⁵⁷ *Ibid.*, 712.

⁵⁸ *Ibid.*, 724.

⁵⁹ *Ibid.*, 714.

⁶⁰ *Ibid.*, 726.

1.150.000 livres, dont un demi-million se trouvèrent couvertes par les lettres de change; le reste (650.000 livres) n'avait d'autre couverture qu'une dette de l'Etat. Les proportions que celle-ci prenait inquiétaient la Cour.

À la veille de la guerre de 1744, une autre étape de l'histoire financière s'achevait dans le malaise. Les difficultés chroniques du gouvernement canadien tiennent à une cause profonde: tandis qu'il y a des colonisateurs à la tête du Canada, le gouvernement français, et particulièrement le ministère de la Marine, est dirigé par des administrateurs qui ne voient pas la nécessité de soutenir à grands frais l'œuvre de colonisation qui se poursuit dans la vallée du Saint-Laurent. D'où un curieux dialogue où les interlocuteurs ne parlent pas tout à fait le même langage. Alors que l'État colonial s'ingénie à fournir à la France l'occasion d'engager des fonds dans l'entreprise canadienne, le gouvernement français ne cesse d'exhorter à l'économie les chefs de la lointaine colonie. Sans succès, bien entendu. Le mémoire annuel du roi contient en 1738 une remarque intéressante. Sa Majesté, y lit-on, recommande la diminution des dépenses. « Elle voit cependant avec peine que les S^{rs} de Beauharnois et Hocquart proposent au contraire tous les ans de nouvelles augmentations, et elle est bien aise de leur dire qu'ils doivent être plus attentifs à ménager ses finances, dont la situation ne permettrait pas de fournir plus longtemps à l'Execution des vues de dépense qu'ils ont fait paroître jusqu'à présent.»⁶¹ Il s'ensuit une situation équivoque, marquée par des retards, des tiraillements, des récriminations, des crises. Le roi finit par fournir à peu près ce qu'on attend de lui, mais il donne l'impression de lésiner. Engagé dans une création qui dépasse les vues de la métropole, le gouvernement canadien, de son côté, vit forcément au-dessus de ses moyens.

Guy FRÉGAULT

(à suivre)

Université de Montréal

⁶¹ AC, C 11A, 69: 14-14v.